

Mythes & réalités

Réponses aux préoccupations et interrogations les plus souvent exprimées lors des rencontres d'information.

LES AIRES PROTÉGÉES SONT INCONTOURNABLES POUR MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ À LONG TERME, MYTHE OU RÉALITÉ?

Réalité, car bien que les aires protégées ne soient pas le seul moyen de conserver la biodiversité, elles constituent la pierre angulaire d'une stratégie de conservation à grande échelle. Tant les scientifiques, les gouvernements que les traités internationaux reconnaissent l'importance et l'urgence d'agir en matière de création d'aires protégées. Ce constat est d'autant plus vrai pour une région comme le Bas-Saint-Laurent où les activités en forêt sont intensives.

LES NOUVELLES AIRES PROTÉGÉES SERAIENT DES « CLOCHES DE VERRE » OÙ LES HUMAINS N'ONT PAS LEUR PLACE, MYTHE OU RÉALITÉ?

Mythe, car les futures aires protégées seraient des réserves de biodiversité ou des réserves aquatiques. Dans ce type d'aire protégée, la plupart des activités de récréation comme la chasse, la pêche, le piégeage ainsi que la villégiature existante y seraient maintenues. Toutefois, afin de préserver le milieu naturel, les activités industrielles comme la foresterie, l'exploration et l'exploitation minières, pétrolières et gazières sont interdites.

EN VERTU DES ENGAGEMENTS DU QUÉBEC, LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT DOIT PROTÉGER 12 % DE SON TERRITOIRE, MYTHE OU RÉALITÉ?

Mythe, car l'objectif de porter le réseau d'aires protégées à 12 % d'ici 2015 est une cible provinciale. Le gouvernement a cependant adopté des orientations visant à améliorer la représentativité du réseau par l'ajout d'aires protégées dans toutes les régions du Québec ou l'agrandissement d'aires existantes.

LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT EST EN RETARD EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ PAR RAPPORT À LA MOYENNE QUÉBÉCOISE, MYTHE OU RÉALITÉ?

Réalité, car actuellement les aires protégées couvrent seulement 4,5 % du territoire terrestre du Bas-Saint-Laurent. Cette proportion est nettement inférieure à la moyenne québécoise où le réseau couvre 8,5 % de la province. De plus, la grande majorité des aires existantes au Bas-Saint-Laurent ne vise pas la protection de l'ensemble de la biodiversité, mais une seule espèce (le cerf de Virginie) ou quelques espèces ciblées (oiseaux aquatiques).

LA PROPOSITION DE TERRITOIRES D'INTÉRÊT VISE UNIQUEMENT LA PROTECTION D'ÉLÉMENTS RARES OU EXCEPTIONNELS DE LA BIODIVERSITÉ DE LA RÉGION, MYTHE OU RÉALITÉ?

Mythe, car la proposition de sept noyaux de conservation vise principalement des territoires représentatifs de la région afin que les différents types d'écosystème soient mieux représentés dans le réseau d'aires protégées. Toutefois, les espèces rares ou menacées sont également prises en considération dans la proposition.



AVEC LA PROTECTION DES TERRITOIRES D'INTÉRÊT, LA FORÊT PUBLIQUE BAS-LAURENTIENNE FERAIT PLUS QUE SA PART POUR LES AIRES PROTÉGÉES, MYTHE OU RÉALITÉ?

Mythe, car l'ajout intégral de la proposition de territoires d'intérêt ferait en sorte que la proportion d'aires protégées passerait à 12,6 % du territoire public sous aménagement forestier du Bas-Saint-Laurent, mais à 7,4 % pour l'ensemble du territoire terrestre de la région. De plus, la protection de ces zones d'intérêt au Bas-Saint-Laurent ne comblerait pas les carences des régions voisines et ne dispenserait donc pas ces régions de faire des efforts pour mieux protéger les écosystèmes présents sur leurs territoires respectifs.

LES AIRES PROTÉGÉES SIGNIFIENT LA DISPARITION DU RÉSEAU DE CHEMINS EN MILIEU FORESTIER POUR CES TERRITOIRES, MYTHE OU RÉALITÉ?

Mythe, car les aires protégées visent à réduire l'impact des chemins sur les écosystèmes, mais elles permettent de maintenir les chemins existants s'ils ne sont pas problématiques. L'absence d'activités industrielles devrait normalement favoriser une réduction de la densité de chemins et de la fragmentation du couvert forestier qui y est associée. Par contre, le retrait des activités de récolte forestière représente un défi supplémentaire pour le financement de l'entretien du réseau.

LES PRODUCTIONS ACÉRIQUES SERONT EXPROPRIÉES DES AIRES PROTÉGÉES, MYTHE OU RÉALITÉ?

Mythe, car bien qu'elles soient incompatibles avec le statut d'aires protégées, les superficies en production acéricole seront maintenues en exploitation, mais exclues de l'aire protégée grâce à des enclaves. Ces dernières s'apparentent aux trous dans un fromage gruyère. Cette approche pourrait également être retenue pour les érablières réservées à des fins acéricoles.

LES AIRES PROTÉGÉES N'ONT QUE DES IMPACTS NÉGATIFS POUR L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION, MYTHE OU RÉALITÉ?

Mythe, car bien qu'elles puissent potentiellement affecter les volumes de bois disponibles à l'industrie forestière (près de 41 000 mètres cubes solides, soit 5% de la possibilité actuelle) et les emplois qui en découlent (entre 58 à 91 emplois), les aires protégées sont une constituante importante d'une gestion durable de la forêt. En effet, la certification FSC retenue pour les terres publiques du Bas-Saint-Laurent, afin de favoriser l'accès aux marchés, impose des exigences élevées en matière d'aires protégées. Ces dernières peuvent également contribuer à diversifier l'économie du haut-pays en favorisant le développement de l'écotourisme et du tourisme de plein-air.

LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS OFFRENT DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX D'UNE GRANDE VALEUR, MYTHE OU RÉALITÉ

Réalité, car les écosystèmes rendent une panoplie de services à l'être humain, tels que la production d'oxygène, la purification et la régularisation des cours d'eau, la séquestration du carbone, la création et la protection des sols, etc. Plusieurs chercheurs tentent de quantifier la valeur monétaire de ces écoservices et du capital naturel avec de nouveaux outils économiques. Bien que ce type de comptabilité soit encore jeune, les résultats obtenus à ce jour démontrent que la nature a une valeur... insoupçonnée.

LES AIRES PROTÉGÉES PEUVENT INFLUENCER LE SUCCÈS DE CHASSE POUR CERTAINES ESPÈCES DE GIBIER, MYTHE OU RÉALITÉ?

Réalité, car bien qu'elles soient compatibles avec les activités de chasse et de pêche, les aires protégées favorisent un vieillissement de la forêt qui ne convient pas à toutes les espèces. Certaines espèces fauniques associées aux vieilles forêts bénéficieront de ce nouvel habitat alors que des espèces dites généralistes, comme l'orignal, disposeront de moins de nourriture pour supporter une forte densité de bêtes. Selon les experts régionaux, les effets du vieillissement des forêts sur l'orignal se feront sentir dans une vingtaine d'années.

